

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 6 juin 2012 en séance ordinaire, en Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Elisabeth GRESSIER, Maire.

Absents : R. Lagache ayant donné procuration à Mme Gressier.  
D. Fache, C. Torrez.

M. Dormieu, décédé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Madame le Maire signale que durant la ducasse, il a fallu faire cesser le fonctionnement du manège enfantin à plusieurs reprises, pour cause d'état d'ébriété du forain. Par conséquent, il y aura lieu de revoir sa présence pour l'année prochaine.

Elle informe que les 3 terrains à bâtir sur la résidence du Coteau ont fait l'objet de compromis de vente pour le prix au m2 de 110 Euros.

## **1- TARIFS SCOLAIRES 2011-2012 :**

Madame le Maire rappelle que les tarifs concernant les services scolaires ont été fixés en juin 2011, et qu'il y a lieu de les réviser pour l'application au 1<sup>er</sup> Août 2012.

Après délibération, l'Assemblée décide de fixer comme suit les tarifs au 1<sup>er</sup> août 2012 :

ETUDE SURVEILLEE : 1.50 euro /heure,  
L'effectif est en baisse depuis que le taux horaire est équivalent à celui de la garderie.

GARDERIE : cotisation annuelle :	12.00 €
Forfait petit déjeuner :	0.35 €
Forfait goûter :	0.35 €
Tarif horaire :	1.50 €
Supplément forfaitaire pour Dépassement d'horaire :	4.20 €

L'effectif concerne 49 familles et 70 enfants.  
Pour le matin environ 30 enfants et le soir 20 enfants sont présents.  
L'effectif du personnel d'encadrement sera revu à la rentrée de septembre.

CANTINE : 2.75 € le repas

## **2- COMPATIBILITE AVEC LE SCOT de FLANDRE INTERIEURE**

Madame le Maire présente le document d'analyse des documents d'urbanisme au regard de la compatibilité avec le SCOT. Cette grille se veut

être un outil de lecture et d'analyse des projets arrêtés de Plans locaux d'urbanisme.

Chaque orientation du document d'orientations générales du SCOT a été reprise. Un niveau de priorité est indiqué à chacune d'elle :

- niveau 1 : caractère prescriptif, l'orientation doit obligatoirement être traduite au sein de PLU, son absence ne permettrait pas la compatibilité du PLU avec le SCOT.

- niveau 2 : relevant de la recommandation.

Une méthode d'analyse permettra de vérifier si le projet du PLU prend en considération chaque orientation.

Après délibération, Il est décidé à l'unanimité, de procéder à la révision du PLU de la Commune.

### **3 – AMENAGEMENT DE LA RD642 : ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe que le Conseil Général a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau), pour l'aménagement de la RD642-1ere phase- section Ouest (Hazebrouck-Strazeele)-Contournement Borre –Pradelles.

Une enquête publique de type droit commun se déroule du 29 mai au 12 juin inclus en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de son approbation. Mr VER EECKE Jean Marie, Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Borre, Pradelles et Strazeele.

Après délibération, l'Assemblée n'émet aucune observation particulière.

### **4 – ELECTIONS LEGISLATIVES :**

Madame le Maire rappelle la date des 2 tours des Elections Législatives, fixées aux 10 et 17 juin 2012, et invite les Membres à composer le planning des permanences au bureau de vote pour ces journées.

### **5 - ECLAIRAGE PUBLIC AU GIRATOIRE :**

Madame le Maire rappelle que nous sommes toujours en attente de l'information sur l'éclairage système Led pour le Giratoire, avant de signer la convention relative aux modalités de réalisation, d'entretien et de fonctionnement ultérieur du réseau d'éclairage public.

Elle précise que contrairement à ce qui a été avancé en dernière séance, et après renseignement pris, Strazeele est la seule commune qui ne paie pas l'entretien.

### **6 – COMMERCE DE PROXIMITE :**

Madame le Maire informe du projet de création d'un commerce de proximité qui pourrait être installé au 42 rue de l'Eglise en location dans le l'ancien logement communal.

Les intéressés ont lancé une étude de marché avec un questionnaire qui peut être également déposé en Mairie.

A ce jour, il a été apporté 55 réponses avec 55 oui, et quelques commentaires plus ou moins intéressants.

Il est également posé la question sur le point presse, tabac et jeux. Et le bureau de poste. Les réponses ne seront pas forcément favorables quant on connaît les conditions d'octroi (formations, enquêtes...)

Il est demandé de consulter le « Pays Cœur de Flandres » pour bénéficier des aides financières et administratives utiles à la réalisation du projet.

Le but 1<sup>er</sup> pour la Commune est de redynamiser le village.

## **7 – TRAVAUX :**

- **RESEAUX et VOIRIES :**

- Madame le Maire donne lecture du 1<sup>er</sup> devis reçu (6 848.75 €HT )  
pour :

CURAGE DE FOSSES  
REPROFILAGE DE LA RUE NEUVE EN RABOTAGE  
CONTOUR DE LA GARE (rabotage)

- **Devis concernant le rapiéçage** sur les voies communales : 5 760 €HT,  
Les dégâts constatés sur la voirie sont nombreux et il faut éviter les dégradations plus importantes. La solution serait de refaire la route, mais trop coûteux.

- **Rue du milieu** : Il est relevé le problème de réalisation d'entretien sur la rue de milieu que très sommairement, ce qui reste dangereux pour la circulation surtout des 2 roues.  
Mr JB Ruckebusch, Adjoint aux travaux, confirme qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec le service de la DDE, à ce sujet.

- **Contour rue de la Gare** :

L'arrivée des eaux chez M. HELE, est soulevée

Les travaux de réfection des accotements n'est pas envisageable sur une petite portion de la voie. C'est l'ensemble qui doit être traité ou rien.

- **Rue de la gare** : il est soulevé à nouveau le problème de l'implantation des arbres sur les trottoirs.

- **la place** : Il est présenté un plan d'implantation des bacs et emplacement de stationnement.

L'Assemblée approuve.

Madame le Maire est autorisée à acheter les bacs en matériaux moderne pour faciliter l'entretien.

- **Talus route d'Hazebrouck** : le devis reçu reste cher et d'autres sont demandés et non reçus à ce jour. A suivre.

- MODULAIRES :

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR est réceptionné complet en sous préfecture depuis le 13 avril dernier, et l'autorisation est donnée de commencer les travaux. Par contre, l'attestation reçue ne vaut pas promesse d'attribution de subvention. La suite réservée à notre dossier sera notifiée au maximum pour le 31.12.2013.

Par contre, le dossier n'est pas retenu cette année au titre de la FDST.

- EGLISE :

**Eclairage du bâtiment** : La question est posée de connaître la nécessité d'un fort éclairage sur l'église, en période d'économie ;  
Le sujet sera revu.

**Entretien et fonctionnement au Clocher** : suite à une panne de la sonnerie, l'entreprise Paschal, chargée de la maintenance, soulève à nouveau le problème des salissures des volatiles dans le clocher ; et Par conséquent la dégradation du moteur de tintement sur l'horlogerie et les cloches.  
Il y aurait lieu de remplacer ce moteur ; un devis a été demandé est s'élève à 876.90 €HT.

Après délibération, et pour éviter tout dégât supplémentaire, il est donné un accord pour les travaux de remplacement du moteur de tintement.

SALLE DES FETES :

La scène de la salle des fêtes n'est plus stabilisée. Aussi, il est décidé d'étudier son remplacement pour répondre aux prescriptions de sécurité.

**8 – LOTISSEMENTS :** **Résidence BECQUE ACKER, lotissement Pierres et Territoires ;**

Madame le Maire informe qu'en date du 11 avril dernier, il a été procédé à la visite des lieux de la résidence pour procéder à la reprise des réseaux en domaine public :

- espaces verts avec réserve sur remplacement des serrures des portails,
- l'éclairage public,
- la voirie ; attente de validation de la VOE.

**PROJET FRANCELOT** : Pour la faisabilité de la résidence, il est nécessaire de procéder à des changements dans la réglementation de notre document d'urbanisme, le PLU, au niveau du zonage, de la Loi Barnier, et de l'amendement Dupond.

La procédure de révision demandera un délais de plusieurs mois.  
Un appel d'offre sera à prévoir.  
Après délibération, l'Assemblée donne un accord unanime.

La révision du Plu concernera ainsi, la mise en compatibilité avec le SCOT, et l'urbanisation à proximité du contournement et de la CD 947 entre autres.

**9- PHOTOCOPIEUR/ECOLE** : Madame le Maire indique qu'après avoir reçu plusieurs devis pour un contrat d'acquisition d'un photocopieur qui sera installé à l'école pour leurs besoins, il est décidé de retenir le prestataire le mieux disant : REX ROTARY.

### **10-QUESTIONS DIVERSES :**

a) -**Raid Aventure/CRMF** / Des flyers d'information sont en cours de distribution.

- **SEJOURS ADOS** / Des places restent à ce jour disponibles

b) **Dons du sang** : planning 2013 sur la Commune  
vendredi 22 mars 2013 de 15 h à 19 h,  
dimanche 29 septembre 2013 de 8h à 12 h .

c) **Concessions columbarium** : Suite à la demande de Mme FAITICHE-BAUET de bénéficier d'une case au columbarium pour sa famille, et y placer l'urne de son époux, il est donné un accord à l'unanimité.  
Elle se chargera de rétrocéder sa concession et le monument précédemment acquis.

d) **INONDATIONS** : Une réunion d'informations sur les inondations a eu lieu à Dunkerque en Sous Préfecture pour expliquer les phénomènes et les solutions qui sont entreprises su chaque point recensé.

e) **GRDF/Gaz** : Madame le Maire doit rencontrer Mr Hesdin pour étudier l'installation du gaz dans chaque bâtiment communal.  
Des devis ont été demandés aux artisans.

f) **Collecte des ordures ménagères** : La dernière analyse compte 8 refus.

Fin de séance 22 heure 10.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus.